

VILLE DE LILLERS



**RAPPORT
D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2017**

SOMMAIRE

I LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 - PRINCIPES	3
II PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2017	4
1° Les dispositions relatives aux dotations de fonctionnement	4
2° Les dispositions relatives aux dotations d'investissement	5
3° La fiscalité	6
III L'IMPACT DE LA FUSION DES 3 EPCI SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE	6
IV RETROSPECTIVE 2012 - 2016	9
1° Des recettes d'exploitation stables	9
2° Des dépenses d'exploitation contenues	12
3° Un autofinancement fragile	16
4° Dette	17
5° L'investissement - dépenses	20
6° L'investissement - recettes	21
7° Les budgets annexes	22
8° Bilan d'étape suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes	27
IV ORIENTATIONS POUR 2017	28
1° La section de fonctionnement	28
2° Les ressources d'investissement 2017	30
3° Les dépenses d'investissement 2017	32
4° Le Plan Pluriannuel d'Investissement	33

I LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 - PRINCIPES

Depuis la loi "Administration Territoriale de la République" (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse retrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "Notre", publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2017 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population lilloise, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile, aux orientations définies par le Gouvernement dans le cadre de la loi de Finances pour 2017 ainsi qu'à la situation financière locale.

Le présent rapport a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal.

II PRINCIPALES MESURES DE LA LOI DE FINANCES 2017

1° Les dispositions relatives aux dotations de fonctionnement

- L'abrogation du dispositif de réforme de la DGF - Article 138 de la Loi de Finances 2017

La loi de finances pour 2017 abroge l'article 150 de la loi de finances pour 2016, qui définissait la réforme d'ensemble de la DGF et fixait son entrée en vigueur en 2017.

Ainsi, en l'absence de réforme d'ensemble, l'architecture générale de la DGF reste inchangée en 2017.

- La contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques (CRFP) pour 2017

Le parlement a voté l'allègement de moitié de l'effort demandé au bloc communal, tel qu'annoncé par le Président de la République lors du congrès de l'AMF en juin 2016.

La contribution du bloc communal s'établit à 1,035 Md€ en 2017 (au lieu de 2,071 Md€), dont 725 M€ pour les communes et 310 M€ pour les EPCI.

Evolution du montant de la DGF

Années	Montant DGF	Evolution
2013	41,50 Md€	+ 0,3 %
2014	40,10 Md€	- 3,3 %
2015	36,60 Md€	- 8,7 %
2016	33,20 Md€	- 9,2 %
2017	30,80 Md€	- 7,1 %

- La réforme de la DSU EN 2017 - article 138 de la LF 2017

Le parlement a adopté sans modification le dispositif de réforme proposé dans le texte initial du PLF 2017 et comportant les trois aspects suivants :

- le resserrement de la DSU sur un nombre plus réduits de communes

- la modification de la répartition de la hausse annuelle de la DSU

- la modification de la composition de l'indice DSU

A compter de 2017, la DSU sera versée mensuellement.

- la dotation nationale de péréquation

la loi de finances 2017 ne comporte pas de modification concernant la DNP. Celle-ci est donc maintenue sans changement en 2017, dans l'attente de la réforme d'ensemble de la DGF. En outre, la loi de finances 2017 ne prévoit pas de hausse de la DNP en 2017, qui connaîtra donc un gel de son montant pour la deuxième année consécutive.

- La péréquation : FPIC et FNGIR

FPIC - Article 143 de la LF 2017

Au même titre que l'année 2016, le montant total du FPIC est maintenu à 1 Md€ en 2017 au lieu de 2 % des recettes fiscales du bloc communal. Ce nouveau report d'une année de la progression du FPIC (prévue désormais en 2018, ce qui devrait représenter environ 1,2 Md€) est lié au contexte de la réforme territoriale puisque la carte intercommunale n'est toujours pas stabilisée.

FNGIR

Rectification de prélèvement après rectification des erreurs déclaratives portant sur le rattachement territoriale de CVAE - Article 83 de la LFR 2016.

- Fond d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires dans le 1er degré

article 59 : réécriture des modalités de sélection des communes éligibles à la majoration de l'attribution sans en modifier le contenu. part majorée par élève, versée aux 250 premières communes éligibles à la DSU cible.

2° Les dispositions relatives aux dotations d'investissement

- Dotations d'équipement des territoires ruraux

La DETR permet de financer des projets d'investissement dans les domaines économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le maintien des services publics en milieu rural.

Montant de la DETR 2017 : 1 Md€

- Fond de soutien à l'investissement local

Montant de l'enveloppe : 1,2 Md€

Ce fond sert à financer la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de mise aux normes des équipements publics, d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de construction de logements, de réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

- Dotation politique de la ville

La DPV remplace la dotation de développement urbain (DDU) depuis la loi de finances 2015.

Elle est destinée au contrat de ville pour financer les projets d'investissement qui y sont inscrits afin de développer les équipements dans les quartiers en difficulté, nommés quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Montant 2017 : 150 millions €.

- Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

S'agissant du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les collectivités et leurs groupements pourront désormais récupérer la TVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics réalisées à compter du 1er janvier 2016.

taux de remboursement de la TVA pour 2017 : 16,404 %

3° La fiscalité

Les principales mesures de la loi de finances 2017 relatives à la fiscalité concernant les collectivités locales sont les suivantes :

Les revalorisations

pour 2017, majoration des valeurs locatives foncières de 0,40 % article 99 de la loi de finances 2017.

Taxes foncières

Possibilité pour les collectivités disposant d'au moins 50 % de logements sociaux de s'opposer à l'application de 2 dispositifs d'exonération obligatoire de TFPB au profit des logements sociaux - article 94 de la LF 2017.

Conclusion d'une convention annexée au contrat de ville pour bénéficier de l'abattement de 30 % TFPB dans les quartiers prioritaires - article 47 de la LFR 2016.

Abattement facultatif de 30 % de TFPB pour les logements faisant l'objet d'un "bail réel solidaire" - article 63 de la LFR 2016.

Elargissement du champ d'exonérations facultatives de TFPB et de CFE dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville sauf délibération contraire de la collectivité territoriale ou de l'EPCI doté d'une fiscalité propre, prise avant le 1er octobre de N-1, les immeubles situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville remplissant certaines conditions sont exonérés de TFPB et de CFE pendant 5 ans.

Taxe d'habitation

Possibilité pour les communes concernées par la majoration facultative de 20 % de TH sur les résidences secondaires de la moduler entre 5 et 60 %.

Les communes ou EPCI non visés par la taxe sur les logements vacants applicable dans les zones dites "tendues" peuvent instaurer une taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV).

III) L'IMPACT DE LA FUSION DES 3 EPCI SUR LES FINANCES DE LA COMMUNE

Depuis le 1er janvier 2017, une nouvelle intercommunalité a vu le jour regroupant Artois Comm Béthune Bruay, Artois Lys et Artois Flandres.

Cette nouvelle communauté a pris le nom de : Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

En matière financière, le changement sur le budget de la commune sera important notamment en matière de fiscalité professionnelle car celle-ci est transférée à la nouvelle Communauté.

1° Principales dispositions

Transfert de la fiscalité professionnelle et mécanisme de neutralisation budgétaire

La commune va percevoir une Attribution de Compensation calculée de la façon suivante :

Détail transféré	Montant
Produit de C.F.E. 2016	709 095.00
Produit de C.V.A.E. 2016	264 713.00
Produit I.F.E.R. 2016	15 004.00
Produit TASCOM 2016	146 735.00
Produit T.H. Départementale 2016	474 482.00
Compensation de l'allocation compensatrice T.H. Départementale 2016	27 041.00
Produit T.F.N.B. Additionnelle 2016	11 829.00
Compensation par salaires 2016	390 759.00
Compensations fiscales (fraction recettes et zones d'aména. du territoire)	6 245.00
sous-total 1	2 045 903.00
Compensation de la neutralisation fiscale et budgétaire	- 613 829.00
Neutralisation de la T.E.O.M. 2016	- 488 006.00
sous-total 2	- 1 101 835.00
Résultats	944 068.00

2° Impact sur les taux ménages

Mécanisme de neutralisation fiscale

Taxes	Appellation	VILLE	INTERCO	T.E.O.M	Total	Montant
Taxe d'habitation	Ancien dispositif	24.92	9.66		34.58	211 322.00
	Nouveau dispositif	20.66	13.92		34.58	
	Ecarts	-4.26	4.26		0	
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	Ancien dispositif	31.63	7.06	8	46.69	872 989.00
	Nouveau dispositif	42.96	3.73		46.69	
	Ecarts	11.33	-3.33	-8	0	
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	Ancien dispositif	58.04	24.35		82.39	17 524.00
	Nouveau dispositif	66.73	15.66		82.39	
	Ecarts	8.69	-8.69		0	
Total						1 101 835.00

Politique d'abattements de la Taxe d'habitation

Le nouvel EPCI, issu de la fusion, devra harmoniser la politique d'abattements de TH, avant le 1er octobre 2017, pour une application en 2018 sur tout le territoire.

3° Saziral

Le syndicat est dissous au 31 décembre 2016 du fait de la fusion. La nouvelle intercommunalité reprend et poursuit les actions engagées. Ainsi le reversement de fiscalité sera intégré dans l'Attribution de Compensation. Pour la commune, le montant s'élève à 129 702.00.

Commune	Attribution de Compensation initiale 2017	Reversement de fiscalité ex Saziral (base 2016)	Attribution de Compensation prévisionnelle 2017
Lillers	944 068.00	129 702.00	1 073 770.00

Au final, l'Attribution de Compensation prévisionnelle 2017 pour la commune reprise ci-dessus doivent faire l'objet d'une approbation concordante du Conseil communautaire statuant à la majorité des 2/3 et de chacun des conseils municipaux.

4° Politique de redistribution de la Communauté

- la dotation de solidarité communautaire

Dotation facultative instituée par Artois Com. Le montant est voté chaque année à la majorité simple du Conseil communautaire.

- le Fond national de Péréquation des ressources intercommunales et Communales

La répartition au sein du territoire est réalisée au vue d'une délibération prise dans les 2 mois qui suivent la notification.

Le Conseil communautaire devra valider les nouveaux critères de répartition issus de la fusion.

- Les fonds de concours

Il reviendra au Conseil communautaire de la Communauté issue de la fusion de décider de la nouvelle politique de fonds de concours unifiée sur les 100 communes.

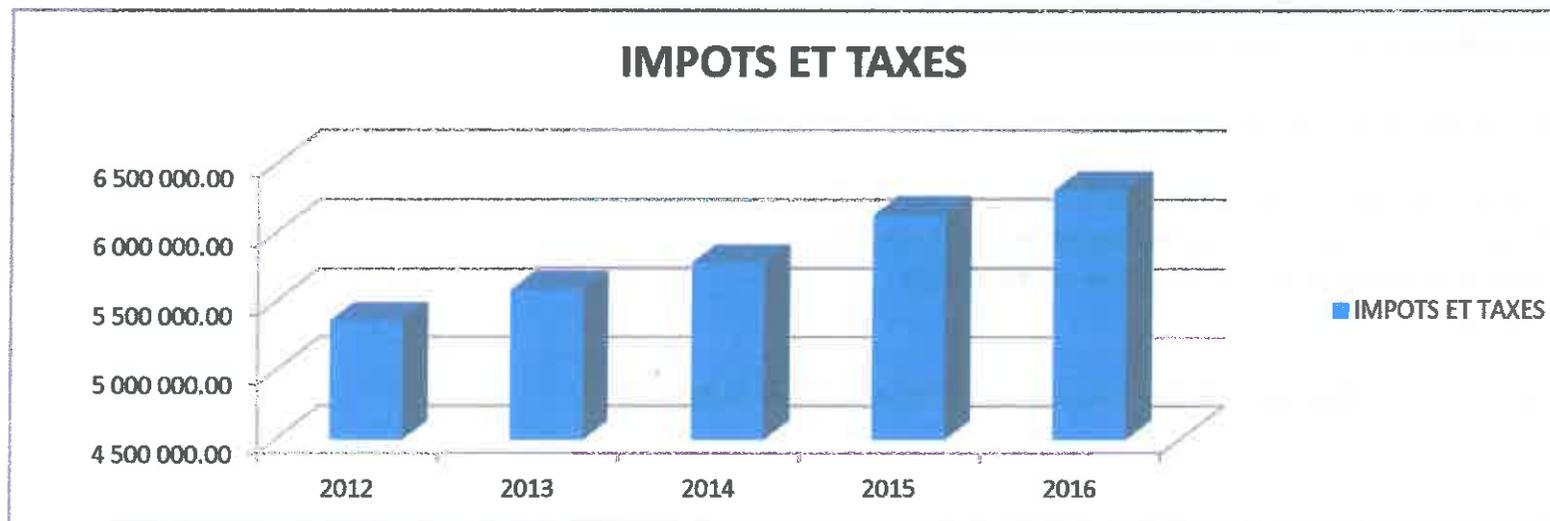
5° Compétences et équipements transférés à la Communauté au 1er janvier 2017

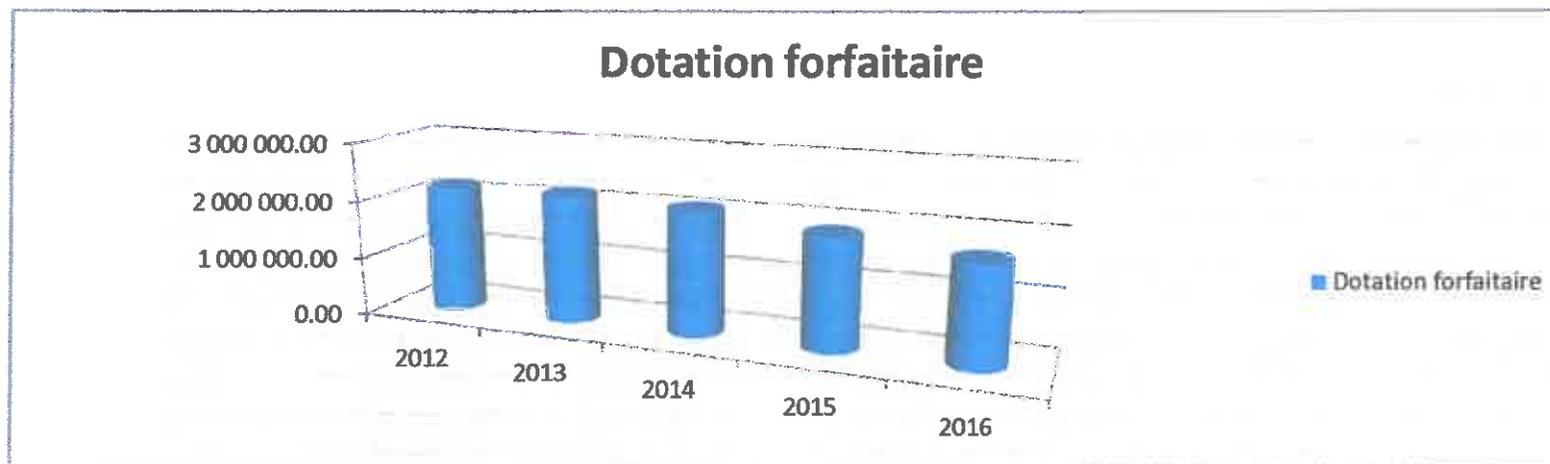
- Les Zones d'activités communales
- L'aire d'accueil des gens du voyage
- Le Plan Local d'Urbanisme
- Les Eaux pluviales

IV) RETROSPECTIVE 2012 - 2016

1° Des Recettes d'exploitation stables

Compte	Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
F	RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
R	RECETTE	11 597 831.71	12 709 071.14	13 019 113.74	12 479 428.90	13 984 175.81
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	430 526.96	483 865.17	787 723.45	47 453.04	312 237.84
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	66 444.50	259 518.15	171 255.43	251 566.15	125 498.13
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	97 916.22	209 932.90	227 573.84	146 976.56	173 988.53
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	334 796.68	342 415.90	391 704.83	379 189.37	402 504.94
73	IMPOTS ET TAXES	5 359 884.98	5 582 901.48	5 776 211.75	6 122 876.38	6 307 282.88
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	4 895 974.24	5 356 844.71	5 150 744.89	5 411 796.92	5 883 682.76
7411	Dotation forfaitaire	2 183 985.00	2 181 673.00	2 096 321.00	1 875 638.00	1 676 867.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	81 551.28	90 084.87	88 220.90	72 520.64	51 101.47
76	PRODUITS FINANCIERS	12.20	10.20	9.60	7.56	7.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	330 724.65	383 497.76	425 669.05	47 042.28	727 872.26





- 1- Premier poste de recettes de la collectivité, le produit de la fiscalité directe locale a augmenté de 18,80 % entre 2012 et 2016. Une hausse en grande partie due à la réduction d'abattements et à une augmentation des taux en 2015 et 2016. La dernière augmentation des taux remontait à 2007.
 - 2- Second poste de recettes de la collectivité, le produit des dotations et participations a augmenté de 17,10 % entre 2012 et 2016. La dotation forfaitaire a reculé de 511 680 euros entre 2012 et 2016 principalement due à la contribution au redressement des finances publiques Cette contribution s'est élevé en 2016 à 217 021 euros.
 - 3- Les autres recettes fiscales et compensations n'enregistrent qu'une hausse de 2,19 % entre 2012 et 2016.
 - 4- Le produit du revenu des immeubles a fortement diminué entre 2012 et 2016 : - 30 449,61 euros (-37,34 %) consécutif au désengagement de l'état sur la location des bâtiments communaux.
 - 5- Quant aux produits des services et du domaine, ceux-ci ont progressé de 20,22 % (+ 67 708,26 euros) entre 2012 et 2016.
 - 6- Plus values fiscales du Saziral
- Pour information : suite à la dissolution du Saziral, la commune a reçu un reliquat d'un montant de 315 498,00.

Evolution de la Dotation globale de fonctionnement

En montant

Compte	Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
7411	DGF :Dotation Forfaitaire	2 183 985.00	2 181 673.00	2 096 321.00	1 875 638.00	1 676 867.00
74123	DGF :Dotation Solidarité Urbaine	692 746.00	852 808.00	935 853.00	1 211 682.00	1 477 317.00
74127	DGF :Dotation Forfaitaire	260 243.00	307 006.00	321 787.00	331 195.00	337 240.00
Total		3 136 974.00	3 341 487.00	3 353 961.00	3 418 515.00	3 491 424.00

En pourcentage

Compte	Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
7411	DGF :Dotation Forfaitaire	69.62%	65.29%	62.50%	54.87%	48.03%
74123	DGF :Dotation Solidarité Urbaine	22.08%	25.52%	27.90%	35.44%	42.31%
74127	DGF :Dotation Forfaitaire	8.30%	9.19%	9.59%	9.69%	9.66%
Total		100.00%	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

En évolution

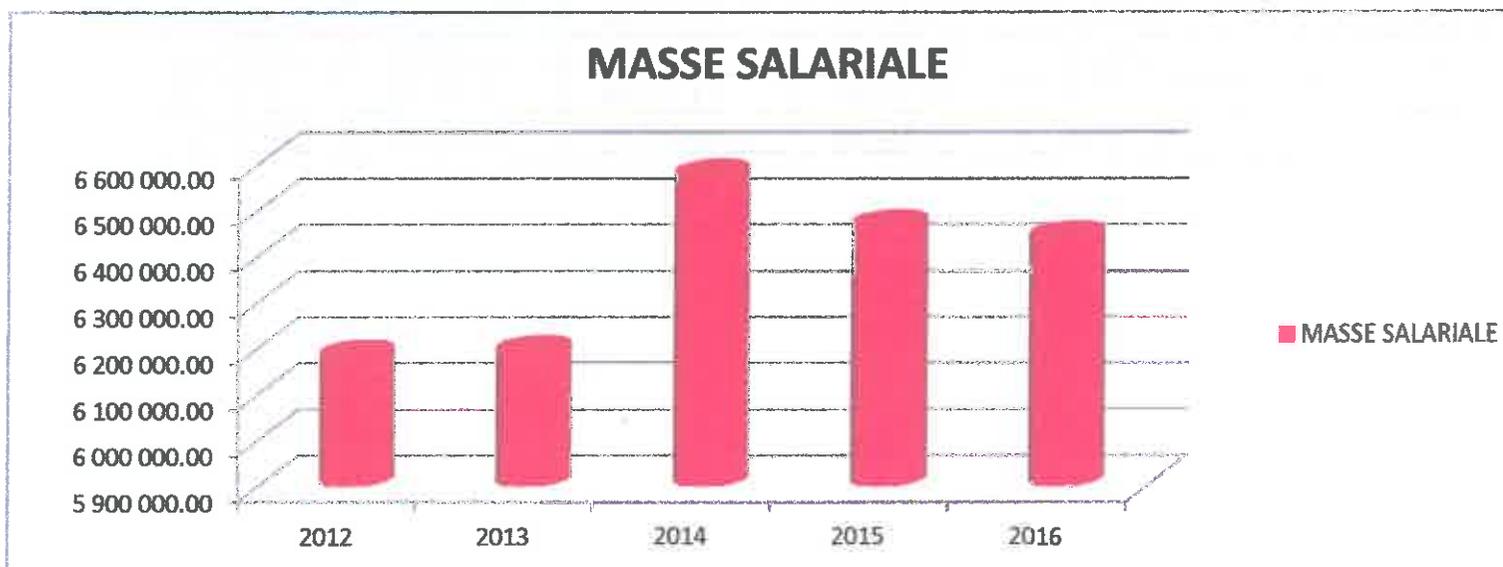
Compte	Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
7411	DGF :Dotation Forfaitaire	- 4 562.00	- 2 312.00	- 85 352.00	- 220 683.00	- 198 771.00
74123	DGF :Dotation Solidarité Urbaine	59 987.00	160 062.00	83 045.00	275 829.00	265 635.00
74127	DGF :Dotation Forfaitaire	26 625.00	46 763.00	14 781.00	9 408.00	6 045.00
Total		82 050.00	204 513.00	12 474.00	64 554.00	72 909.00

2° Des dépenses d'exploitation contenues : +5.79 % de 2012 à 2016 hors opérations d'ordre

Compte	Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
F	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
D	DEPENSE	11 113 966.54	11 921 347.69	12 324 638.97	11 284 306.01	12 133 956.21
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 233 019.43	2 381 923.49	2 282 496.26	2 260 976.43	2 323 214.18
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 180 695.31	6 190 779.50	6 572 562.05	6 462 602.55	6 438 055.05
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	233.00	237.00	3 364.00	8 144.00	9 984.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	478 434.32	855 819.88	886 076.15	462 217.84	882 362.99
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 793 814.38	1 853 292.64	1 803 008.56	1 573 197.32	1 700 106.85
66	CHARGES FINANCIERES	394 686.37	606 333.66	514 994.71	460 919.86	418 625.26
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 083.73	32 961.52	262 137.24	56 248.01	118 898.16
68	DOT AUX AMMORTISS. ET PROVISIONS					242 709.72

Charges de personnel

Compte	Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
MASSE SALARIALE	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 180 695.31	6 190 779.50	6 572 562.05	6 462 602.55	6 438 055.05



Comme beaucoup de collectivités, les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution constitue donc un enjeu majeur. Sur la période 2012-2016, elles connaissent une augmentation contenue : + 9,23 %.

Une baisse de la masse salariale est à noter en 2016 de - 0,38 % par rapport à l'exercice 2015.

Cette masse salariale tient compte :

* Bien entendu, des incidences liées au "Glissement Vieillesse Technicité" (GVT) issu du déroulement de carrière des agents.

* Du relèvement du taux de cotation à la CNRACL au 1er janvier 2017 (employeur de 30,60 % à 30,65 %).

* De l'augmentation des cotisations versées à l'IRCANTEC au 1er janvier 2017 (employeur de 4,08 % à 4,20 %).

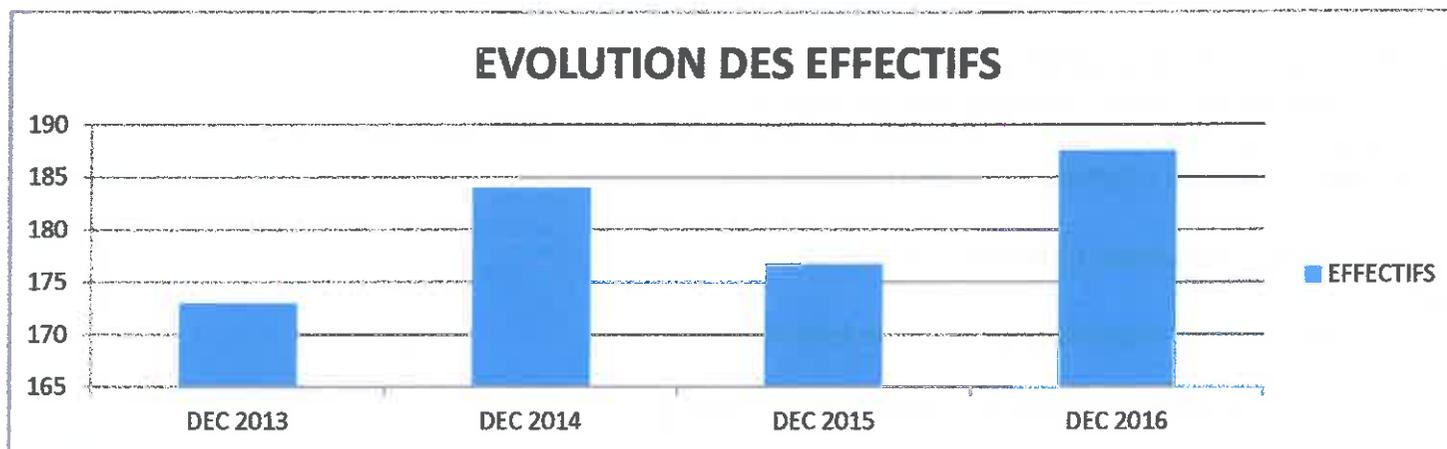
* De la hausse du taux patronal d'accident de travail passant de 2,04 % en 2016 à 3,04 % au 1er janvier 2017.

* De La mise en place progressive du P.P.C.R. (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations).

Structure des effectifs

Catégories	DEC 2013		DEC 2014		DEC 2015		DEC 2016	
	nombre	ETP	nombre	ETP	nombre	ETP	nombre	ETP
Titulaires	158	136.14	157	141.5	148	134.97	147	134.23
Non titulaires de droit public	24	9.92	24	10.14	23	8.23	31	15.4
Contrats de droit privé	36	26.97	46	32.38	49	33.52	57	37.86
TOTAL		173.03		184.02		176.72		187.49

En 2017, les effectifs resteront stables.



Éléments constituant les dépenses de personnel

Compte	Libellé	2013	2014	2015	2016
F	FONCTIONNEMENT				
D	DÉPENSE	6 190 779.50	6 572 562.05	6 462 602.55	6 438 055.05
012	CHARGÉS DE PERSONNEL ET FRAI	6 190 779.50	6 572 562.05	6 462 602.55	6 438 055.05
6331	Versement de transport	-	-	1 807.29	3 717.86
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	17 724.00	18 976.25	18 549.35	18 583.07
6336	Cotisations aux CDG et CNFPT	61 709.04	77 210.69	73 727.98	71 042.54
64111	Rémunération principale	2 842 122.81	2 992 358.39	2 984 672.56	2 879 105.42
64112	NBI, supplément familial de traitement	104 797.77	106 199.35	106 096.75	105 844.66
64118	Autres indemnités	768 546.39	764 163.39	655 609.77	689 918.48
64131	Rémunérations	298 861.82	275 232.73	291 946.09	348 049.26
64138	Autres indemnités	-	-	1 752.38	5 552.48
64168	Autres emplois d'insertion	337 723.16	476 750.40	515 394.91	516 998.58
6417	Rémunérations des apprentis	29 371.74	14 302.89	20 442.55	4 984.80
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	639 251.17	653 115.15	630 177.22	630 121.55
6453	Cotisations aux caisses de retraites	800 151.71	893 303.06	897 892.99	911 254.05
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	69 579.21	72 772.98	73 241.28	70 379.23
6455	Cotisations pour assurance du person	169 066.99	143 000.63	155 793.69	149 881.10

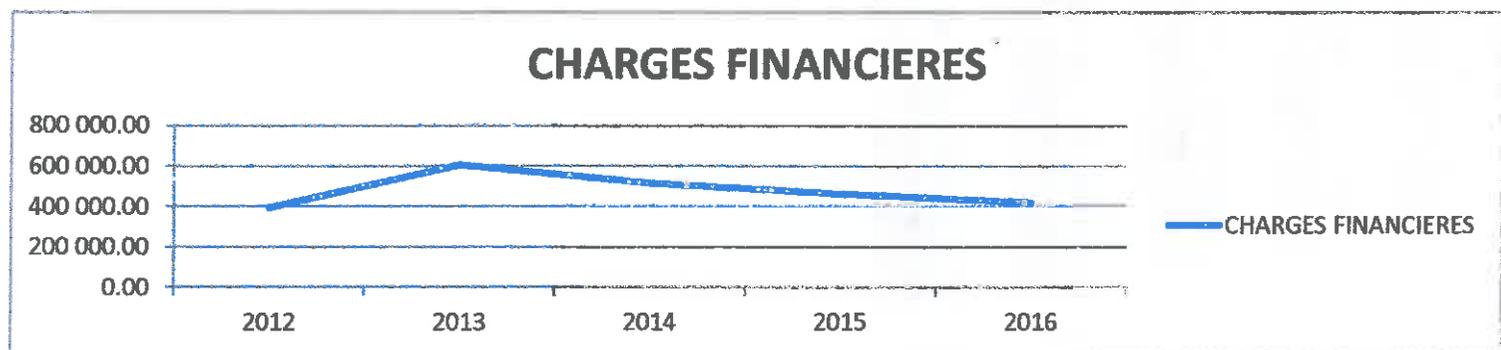
6456	Versement au F.N.C. du supplément fa	22 630.00	18 639.00	19 817.00	20 188.00
6458	Cotisations aux autres organismes soc	9 986.00	10 631.00	-	-
6475	Médecine du travail, pharmacie	19 257.69	12 243.21	15 680.74	12 433.97
6488	Autres charges	-	43 662.93	-	-

Les autres charges

Les charges à caractère général (autres charges), 2ème partie derrière les charges de personnel ont augmenté de + 4,07 % entre 2012 et 2016 (+ 90 194,75 euros).

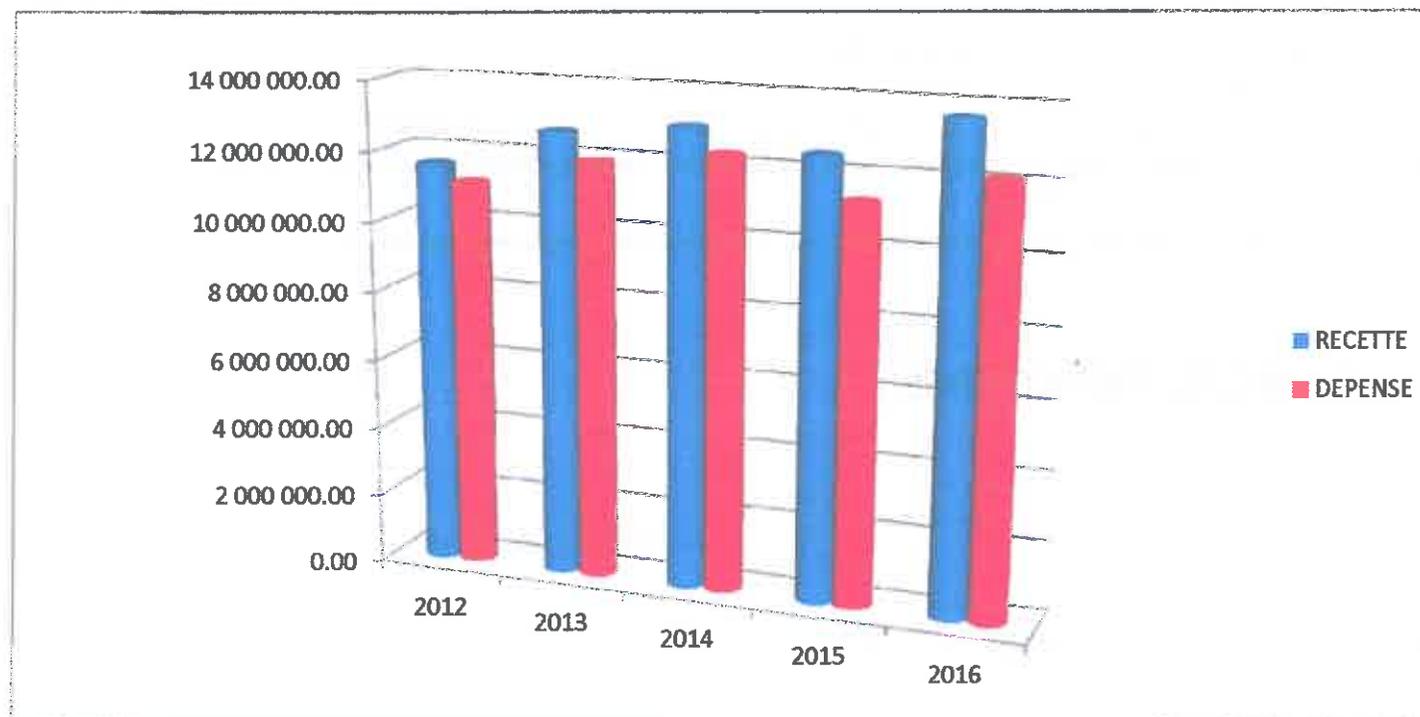
Le chapitre "autres charges de gestion courante" (subventions allouées - participations - indemnités et frais aux élus) est relativement stable et a connu une baisse de 5,26 % entre 2012 et 2016 (-94 309,53) et à fait suite à la mise en place d'une autre méthode de suivi et de gestion des eaux pluviales.

Enfin, les charges financières, essentiellement composées des intérêts de la dette, connaissent une stabilité suite à des investissements contenus et raisonnables.



3° Conséquence : un autofinancement fragile bien qu'en augmentation

Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
RECETTE	11 597 831.71	12 709 071.14	13 019 113.74	12 479 428.90	13 671 937.97
DEPENSE	11 113 966.54	11 921 347.69	12 324 638.97	11 284 306.01	12 133 956.21



Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
EPARGNE BRUTE	483 865.17	787 723.45	694 474.77	1 195 122.89	1 534 721.60
EPARGNE NETTE	-	300 268.29	413 732.87	190 586.92	533 378.34

L'épargne nette représente le montant de l'épargne brute diminuée du remboursement du capital d'emprunt de l'année en cours.



4° Dette

Au 1er janvier 2017, la dette de la commune se répartit entre emprunts à taux fixes, à taux révisables et à taux zéro et représente un capital restant du de 10 278 869,50 euros pour le budget principal et à 147 459,64 euros pour le budget annexe camping.

REPARTITION DES EMPRUNTS

Budget	taux fixe	taux révisable	à taux zéro	Total
principal	8 665 269.50	1 575 000.00	38 600.00	10 278 869.50
camping	-	147 459.64	-	147 459.64
Total	8 665 269.50	1 722 459.64	38 600.00	10 426 329.14

L'ensemble des emprunts présente un risque faible. Tous les emprunts sont classés en 1A selon la charte de bonne conduite dite "Gissler".

EVOLUTION DE LA DETTE BUDGET PRINCIPAL

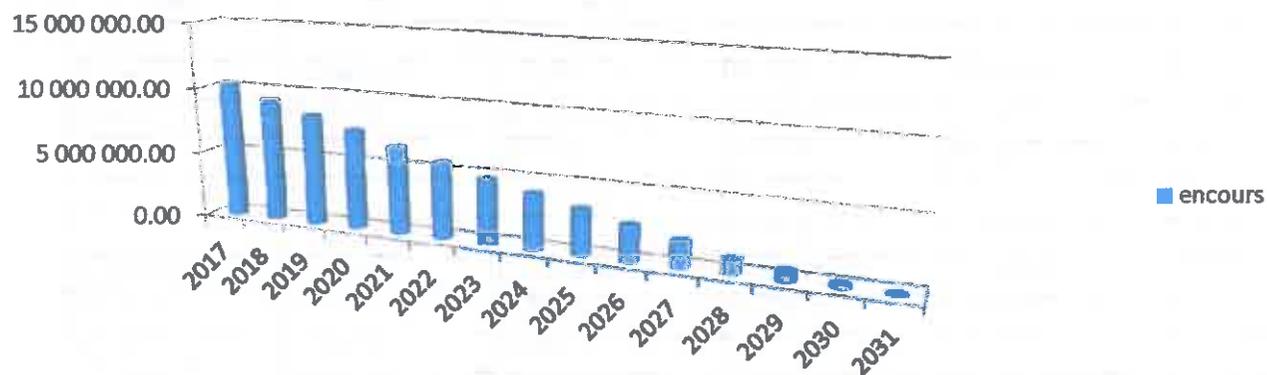
Période	Restant dû	Capital	Intérêts	Total
2017	10 278 869.50	1 001 343.26	416 721.56	1 418 064.82
2018	9 277 526.22	891 016.54	380 449.08	1 271 465.62
2019	8 386 509.68	895 152.35	343 836.27	1 238 988.62
2020	7 491 357.33	907 574.94	307 264.59	1 214 839.53
2021	6 583 782.38	865 740.51	269 518.74	1 135 259.25
2022	5 718 041.87	872 987.54	231 776.34	1 104 763.88
2023	4 845 054.32	727 254.60	188 333.36	915 587.96
2024	4 117 799.69	736 200.51	158 423.40	894 623.91
2025	3 381 599.18	745 606.14	127 593.57	873 199.71
2026	2 635 993.01	755 495.15	96 510.44	852 005.59
2027	1 880 497.85	765 892.48	64 919.16	830 811.64
2028	1 114 605.51	448 157.88	36 855.15	485 013.03
2029	666 447.63	413 157.88	20 125.84	433 283.72
2030	253 289.75	215 789.75	5 745.17	221 534.92
2031	37 500.00	37 500.00	362.81	37 862.81
Total		10 278 869.53	2 648 435.48	12 927 305.01

EVOLUTION DE LA DETTE BUDGET ANNEXE CAMPING

Période	Restant dû	Capital	Intérêts*	Total
2017	147 459.64	24 576.60	500.00	25 076.60
2018	116 464.86	24 616.96	4 677.30	29 294.26
2019	93 131.54	24 616.96	3 664.10	28 281.06
2020	69 798.22	24 616.96	2 650.90	27 267.86
2021	46 464.90	24 616.96	1 637.70	26 254.66
2022	23 131.58	24 415.20	624.50	25 039.70
Total		147 459.64	13 754.50	161 214.14

* Dans la colonne "intérêts" les montants indiqués correspondent au tableau d'amortissement d'origine donné par la banque.

ENCOURS DE LA DETTE



REPARTITION DES EMPRUNTS



Une renégociation des emprunts est en cours d'examen afin de diminuer le montant des intérêts.

5° L'investissement - dépenses

Compte	Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
I	INVESTISSEMENT					
D	DEPENSE	4 452 884.51	2 438 226.71	2 417 686.13	1 877 852.12	1 660 437.95
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTEURS	97 916.22	209 932.90	227 573.84	146 976.56	173 988.53
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	41 441.79	6 832.72	3 939.27		99.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				8 101.00	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		8 000.00			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	793 822.68	1 015 820.02	1 088 011.74	1 108 893.17	1 004 635.97
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 016.07	65 923.47	40 935.72	41 755.64	45 537.00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			31 959.48	57 959.47	75 317.09
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 605 106.73	418 250.15	270 730.55	239 163.56	216 833.01
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	388 904.65	266 199.94	375 470.63	222 902.70	47 462.16
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	410 635.85	3 100.00	40 422.15		
911	NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF		20 571.20			96 565.19
915	GIRATOIRE ET PARKING MAL JUIN ET VERDUN	290 711.76	2 544.00			
916	MAISON DELELIS FANIEN	4 419.22	3 506.17			
917	TRAVX VERRIERES COLLEGALE ST OMER	166 769.54	89 523.29	183 770.64	51 551.42	
919	MAISON POUR TOUS	231 834.70	8 114.78			
920	TRAVX COUVERTURE ECOLE PREVERT	13 245.37				
922	CHAUFFAGE S CHARLES ET ECOLE MUSIQUE	14 869.81	99 228.64			
923	TRAVAUX LOTISSEMENT DEWERDT	346 190.12	220 679.43	154 872.11	548.60	

Afin de répondre à l'évolution des normes, au monde associatif et à l'entretien du patrimoine, la commune a conduit un programme d'investissements important entre 2012 et 2016. Les dépenses d'équipement se sont élevées à plus de 10 millions d'euros.

6° L'investissement - recettes

Compte	Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
I	INVESTISSEMENT					
R	RECETTE	6 009 613.42	3 075 127.96	1 932 064.40	1 518 888.80	2 008 782.33
001	SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT		1 381 756.09	636 901.25		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECT	478 434.32	855 819.88	886 076.15	462 217.84	882 362.99
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	41 441.79	6 832.72	3 939.27		99.00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	543 983.41	495 874.53	210 827.44	821 339.21	1 016 694.84
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	545 048.37	280 847.13	194 200.29	157 871.75	109 365.50
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	4 400 705.53	53 997.61	120.00	77 460.00	260.00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					

Hors financement disponible et une fois le capital d'emprunt remboursé, les autres recettes sont constituées par :

- des ressources propres : les amortissements (1 805 000 euros de 2012 à 2016).

Les cessions d'immobilisations souvent aléatoires et toujours ponctuelles : 1 759 000 euros entre 2012 et 2016.

Le F.C.T.V.A. : 1 070 000 euros entre 2012 et 2016 et l'autofinancement.

- Des ressources externes : les recettes de subventions fluctuent en fonction des opérations mais enregistrent un décalage important par rapport aux paiements et font l'objet de reports fréquents sur l'exercice suivant. Entre 2012 et 2016, le total des subventions s'est élevé à 1 287 300 euros

Le différentiel est assuré par l'emprunt, qui doit cependant rester sévèrement encadré si l'on veut éviter que les annuités futures viennent alourdir un autofinancement déjà fragile.

Entre 2012 et 2016, le total des emprunts s'est élevé à 4 531 000 euros.

7° Les budgets annexes

Budget annexes économiques et commerciaux - nomenclature M4 - assujetti à la TVA

B.A. POMPES FUNEBRES

Compte	Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
F	FONCTIONNEMENT					
D	DEPENSE	65 662.27	105 686.62	89 933.39	77 777.23	63 473.40
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	65 609.47	51 742.28	89 880.84	77 777.23	63 404.84
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-	53 944.00	-	-	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0.96	0.34	0.71	-	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	51.84	-	51.84	-	68.56
R	RECETTE	13 919.99	14 805.78	12 156.16	14 372.39	12 127.75
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE S	13 919.99	14 805.78	12 156.16	14 372.06	12 127.46
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	-	0.33	0.29

Il reste à vendre sur ce budget annexe 47 caveaux à 3 places et 11 caveaux à 2 places pour une somme totale d'environ 67 000 euros.

Pour 2017, une nouvelle tranche pour la construction de caveaux à 2 places sera réalisée.

B.A. CAMPING

Compte	Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
F	FONCTIONNEMENT					
D	DEPENSE	22 700.45	29 230.36	33 611.71	75 962.48	84 777.65
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	22 123.90	25 840.84	30 414.50	33 399.61	27 628.96
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-	-	-	38 615.72	48 986.81
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-	2 468.18	2 468.18	2 542.35	5 773.25
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1.39	0.45	-	1 211.99	-
66	CHARGES FINANCIERES	575.16	920.89	729.03	192.81	4.53
67	Titres annulés sur exercices antérieurs					2 384.10
R	RECETTE	44 003.27	79 254.56	78 476.38	124 443.93	151 221.45
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-	25 629.00	25 629.00	25 629.00	38 440.60
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE S	20 127.07	25 011.50	38 541.66	22 821.63	24 241.98
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	23 841.00	28 609.20	14 304.60	75 993.30	88 538.50
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	1.12	-	0.37
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	35.20	4.86	-	-	-
I	INVESTISSEMENT					
D	DEPENSE	43 532.13	70 686.41	96 784.97	159 254.97	111 880.17
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	20 450.53	20 906.97	46 915.41	44 292.59	47 789.96
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-	25 629.00	25 629.00	25 629.00	38 440.60
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	23 081.60	24 150.44	24 166.39	24 457.91	24 571.44
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	74.17	817.48	1 078.17
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-	-	-	64 057.99	-
R	RECETTE	22 625.16	23 771.00	52 492.38	111 465.01	54 254.70
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	-	2 468.18	2 468.18	2 542.35	5 773.25
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	22 625.16	21 302.82	50 024.20	44 864.67	48 481.45
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	-	-	64 057.99	-

L'aire d'accueil des gens du voyage est transférée à compter du 1er janvier 2017 à la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Ce budget annexe sera, certainement, cloturé cette année.

Budget annexe administratif - nomenclature M49

B.A. EAU POTABLE

Compte	Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
F	FONCTIONNEMENT					
D	DEPENSE	10 499.95	12 537.09	9 220.27	9 220.27	9 220.27
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE					
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6 041.25	6 085.25	-	-	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 458.70	6 451.84	9 220.27	9 220.27	9 220.27
R	RECETTE	49 306.28	67 677.48	75 346.97	86 947.92	93 108.19
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	18 694.76	38 806.33	55 140.39	66 126.70	77 727.65
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 312.90	6 312.90	6 312.90	6 312.90	
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE S	24 298.62	22 558.25	13 893.68	14 508.32	15 380.54
I	INVESTISSEMENT					
D	DEPENSE	146 722.37	36 640.84	58 298.02	44 588.06	4 575.42
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 312.90	6 312.90	6 312.90	6 312.90	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	140 409.47	30 327.94	51 985.12	38 275.16	4 575.42
R	RECETTE	275 522.64	210 349.68	182 929.11	183 851.36	168 483.57
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	269 546.52	188 800.27	173 708.84	174 631.09	159 263.30
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 458.70	6 451.84	9 220.27	9 220.27	9 220.27
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 517.42	-	-	-	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	-	15 097.57	-	-	

Budgets lotissement et zone d'aménagement - nomenclature M14 -assujetti à la TVA

B.A. LOTISSEMENT ARMADA

Compte	Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
F	FONCTIONNEMENT					
D	DEPENSE	757 654.85	1 026 833.54	641 049.36	641 889.36	609 851.97
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	394 853.60	20 249.33	112 071.91	842.63	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	362 801.25	1 006 584.21	528 974.82	641 046.73	609 851.97
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	-	2.63	-	
R	RECETTE	757 655.28	1 203 603.04	817 816.23	826 819.33	803 246.30
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	0.43	0.43	176 769.50	176 766.87	184 929.97
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	757 654.85	777 904.18	641 046.73	609 851.97	576 597.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DE	-	425 698.43	-	40 199.64	41 719.33
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	-	0.85	
I	INVESTISSEMENT					
D	DEPENSE	757 654.85	777 904.18	641 046.73	609 851.97	576 597.00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	757 654.85	777 904.18	641 046.73	609 851.97	576 597.00
R	RECETTE	757 654.85	1 006 584.21	757 654.85	757 654.85	757 654.85
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	-	-	228 680.03	116 608.12	147 802.88
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	362 801.25	1 006 584.21	528 974.82	641 046.73	609 851.97
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	394 853.60	-	-	-	

16 terrains n'ont pas encore trouvé d'acquéreur.

B.A. ZONE RD 943

Compte	Libellé	2012	2013	2014	2015	2016
F	FONCTIONNEMENT					
D	DEPENSE	1 191 448.49	705 892.15	707 392.15	674 493.71	654 754.71
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE		242 983.96	242 983.96	336 269.30	406 346.88
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	15 782.25	3 100.00	1 500.00	-	-
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 133 738.24	459 808.19	462 908.19	338 224.41	248 407.83
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-	-	-	-	-
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	41 928.00	-	-	-	-
R	RECETTE	948 464.53	462 908.19	371 122.85	268 146.83	248 407.83
002	RESULTAT FONCTIONNEMENT REPORTE	66 772.19	-	-	-	-
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	804 664.34	462 908.19	338 224.41	248 407.83	248 407.83
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DE	35 100.00	-	32 898.33	19 738.77	-
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	-	-	0.11	0.23	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	41 928.00	-	-	-	-
I	INVESTISSEMENT					
D	DEPENSE	804 664.34	462 908.19	338 224.41	248 407.83	248 407.83
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	804 664.34	462 908.19	338 224.41	248 407.83	248 407.83
R	RECETTE	1 149 520.79	820 446.89	807 764.64	807 764.64	807 764.64
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	0.30	344 856.45	344 856.45	469 540.23	559 356.81
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 133 738.24	459 808.19	462 908.19	338 224.41	248 407.83
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 782.25	15 782.25	-	-	-

Il reste 2 terrains à vendre.

8° Bilan d'étape suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes

La loi NOTRe oblige désormais à effectuer un point d'étape lors du débat d'orientations budgétaires sur les rappels à la réglementation et les recommandations formulées par la Chambre Régionale des Comptes suite à un contrôle.

La Commune de LILLERS ayant été contrôlée sur la gestion de 2009 à 2014 et a reçu quelques rappels à la réglementation et recommandations :

Rappels à la réglementation			
	MIS EN ŒUVRE	EN COURS DE REALISATION	NON MIS EN ŒUVRE
Finaliser les opérations de réconciliation entre l'état de l'actif et l'inventaire, conformément à l'instruction comptable M14		X - O	
Mettre en place un suivi horaire automatisé du temps de travail, démarche obligatoire avant tout paiement d'heures supplémentaires, conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002	O	X	
En matière de commande publique, en application du code des marchés publics et son article 86 notamment, revoir la forme et les délais des opérations de clôture des marchés et établir le décompte global et définitif par la personne responsable des marchés, comme précisé par l'article 13 du cahier des clauses administratives générales - Travaux	O	X	
Recommandations			
Définir une politique d'investissement pluriannuelle		O	X
Développer les mutualisations des services avec la CCAL		X - O	
Mettre en place un système d'alerte garantissant le respect des seuils d'engagement des marchés publics	O	X	

X = situation en 2015

O = situation au 1er janvier 2017

IV) LES ORIENTATIONS POUR 2017

1° La section de fonctionnement

Au delà de la préparation du budget primitif 2017, il s'agit d'établir une analyse prospective s'appuyant nécessairement sur l'analyse rétrospective et intègre les données financières et les incidences légales connues ce jour. Cette analyse prospective porte sur une période de 2 ans (2016-2017).

Dans un contexte national de plus en plus contraint, l'équation pour adopter le budget primitif 2017 s'inscrit dans un contexte de réduction des marges de manœuvre.

Prospective 2016-2017 des produits de fonctionnement :

Compte	Libellé	CA 2016	CA 2017
F	FONCTIONNEMENT		
R	RECETTE	14 704.00	12 784.00
002	RESULTAT REPORTE	1 033.00	1 033.00
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	125.00	125.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	174.00	150.00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DI	402.00	268.00
73	IMPOTS ET TAXES	6 307.00	6 819.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 884.00	4 346.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	51.00	13.00
76	PRODUITS FINANCIERS	-	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	728.00	30.00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	243.00

La projection financière présentée, ci-dessus, confirme que l'évolution des recettes de fonctionnement devrait connaître un ralentissement dans les années à venir. Ce manque de dynamisme, général, des produits d'exploitation résulte de plusieurs facteurs :

- * Une dynamique fiscale ralentie dans la mesure où, la variation nominale fléchit. L'hypothèse retenue est celle d'une fiscalité constante.
- * La baisse programmée des dotations de l'état, notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sur les exercices 2015 et 2016 même si la prospective financière intègre le renforcement de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU), le niveau constant de la Dotation nationale de péréquation (DNP).
- * L'allègement de la contribution du bloc communal devrait intervenir en 2017. Conformément à l'engagement du Président de la République, l'effort demandé au bloc communal est réduit de moitié.
- * des dotations versées par la nouvelle intercommunalité.
- * Des perspectives incertaines en matière de fiscalité indirecte : les droits de mutation à titre onéreux demeurent liées au volumes des transactions immobilières.
- * une pérennité du fonds de soutien au développement des activités périscolaires en lien avec la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, prévu par le PLF 2016.

Cette évolution de nos recettes de fonctionnement est à mettre en relation avec l'évolution prévisionnelle de nos charges de manière à établir les perspectives d'évolution de nos épargnes.

Prospective 2016-2017 des charges de fonctionnement :

Compte	Libellé	CA 2016	CA 2017
F	FONCTIONNEMENT		
D	DEPENSE	12 134.00	11 973.00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 323.00	2 726.00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	6 438.00	6 850.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	10.00	105.00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	882.00	350.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 700.00	1 203.00
66	CHARGES FINANCIERES	419.00	415.00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	119.00	324.00
68	DOT AUX AMMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	243.00	

Dans une conjoncture des plus difficiles, la commune s'efforce de poursuivre ses objectifs de

gestion, même, si elle devra inévitablement composer avec un effet de ciseaux, entre la faible dynamique des recettes et la croissance des charges communales, cette évolution impactera nos capacités de financement.

L'évolution prévisionnelle des principaux postes de charges se présente comme suit :

* la masse salariale demeure le poste de dépenses, structurellement, le plus élevé du budget de fonctionnement de la ville. Ce chapitre enregistre une hausse qui s'explique par les incidences liées aux avancées des carrières et autres facteurs légaux.

* Les charges à caractère général, liées au bon fonctionnement des services, sont impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des combustibles et carburants, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, des prix des contrats de maintenance des équipements et également par la modernisation des services (maintenance des matériels informatiques et logiciels).

La recherche d'économie est systématiquement prise en compte lors de l'achat des fournitures et des prestations de services.

* Les autres charges de gestion courante du chapitre 65 : subventions, participations, indemnités versées aux élus demeurent stables.

La subvention au C.C.A.S. baissera et s'élèvera à 720 000 euros contre 755 000 euros en 2016.

* Les frais financiers restent constants.

2° Les ressources d'investissement 2017 :

Si nos niveaux d'épargne font l'objet d'une attention toute particulière, d'autres recettes d'investissement impactent notre capacité de financement des équipements.

L'ensemble de ces ressources viennent, en effet, minorer le besoin de financement des investissements.

* Le F.C.T.V.A.

Le montant du Fonds de Compensation pour la TVA à percevoir par la ville en 2017 devrait être environ de l'ordre de 50 000 euros, sous réserve que le taux d'exécution des investissements demeure satisfaisant et que toutes les opérations soient assujetties à la TVA.

* La dotation aux amortissements

Cette dotation est une opération d'ordre (dépense de fonctionnement et recette d'investissement) contribuant à l'autofinancement et qui est tributaire du niveau d'équipement des années précédentes. En 2017, la dotation s'élèvera à 350 000 euros.

* Les subventions d'équipement

Elles sont tributaires des dépenses d'investissement prévues. D'année en année, il est de plus en plus difficile d'obtenir des subventions.

* La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Pour 2016, les deux chantiers retenus par l'état ont été l'aménagement cour et préau de l'école Delehayé et la réalisation d'une réserve incendie rue des Maisonnettes à Rieux.

Pour 2017, le montant sollicité auprès des services préfectoraux se monte à 92 100 euros pour les chantiers suivants : création d'un cheminement PMR quartier du centre-ville (réexamen de la demande 2016), création réserve incendie au Hameau de la Flandrie, construction d'un bloc sanitaire à l'école Delehayé et réfection de couverture à l'école Perrault.

* Les actions concernant le Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville

Pour 2017, certaines actions seront sollicitées et concerneront notamment la rénovation de l'aire de jeux rue Mozart.

* Les actions concernant le fond de soutien à l'investissement local

Pour 2017, le montant sollicité s'élève à 240 500 euros et concerne le bloc sanitaire de l'école Delehayé, la couverture et la structure modulaire de l'école Perrault.

* Le produit des amendes de police

Cette recette de l'ordre de 30 000 euros par an est proportionnelle au nombre total de contraventions constatées l'année précédente et demeure issue d'une péréquation nationale. En 2016, le montant perçu s'est élevé à 37 557 euros.

* La fiscalité de l'urbanisme : la taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement instaurée par la loi de finances rectificative de 2010 et se substituant, notamment, à la taxe locale d'équipement est établie et perçue par

l'intermédiaire des services déconcentrés de l'état (DDT). Pour 2017, le produit attendu s'élèvera à environ 25 000 euros.

*** Le produit des cessions**

Cette ressource revêt un caractère ponctuel. Le produit attendu pour l'année 2017, correspondrait à la vente d'un terrain face à la sécurité sociale.

*** L'emprunt**

Au sortir de l'exercice 2016, nous savons que le stock de la dette communale est de 10 278 869,50 euros avec une capacité de désendettement de 7,40 années.

Rappelons que la dette de la commune présente un risque faible voir nul.

Pour 2017, la commune devra toutefois faire face à une certaine érosion de ses niveaux d'épargne et d'autofinancement (effet de ciseaux). Le financement des investissements requerra un certain endettement qu'il faudra concilier avec nos capacités de financement et avec l'amortissement de la dette existante.

C'est ainsi que le budget primitif 2017 devra s'équilibrer avec éventuellement un emprunt, en sachant, que ce montant repose également sur l'hypothèse d'un taux d'exécution de 100 % des investissements prévus.

3° Les dépenses d'investissement 2017

Elles concerneront :

- * Le remboursement du capital d'emprunt qui s'élèvera pour 2017 à : 1 010 000 euros.
- * la reconduction des primes à l'embellissement des façades (30 000 euros pour les particuliers et 15 000 euros pour les commerçants).
- * de matériel pour le fonctionnement des services.
- * des dossiers de Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux.
- * des dossiers du Fond de Soutien à l'Investissement Local.
- * des actions spécifiques financées par la politique de la ville.
- * d'actions et d'investissement en faveur de la sécurité des bâtiments communaux.
- * d'actions en faveur des économies d'énergie.
- * De travaux en régie pour un montant total de 150 000 euros.
- * la contribution au raccordement électrique des opérations immobilières pour 40 000 euros.

4° Plan pluriannuel d'investissement

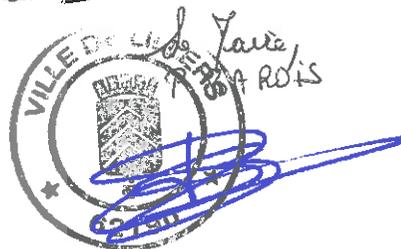
Il concernera, notamment, les dépenses d'entretien du patrimoine communal, du renouvellement du matériel des services et de la défense incendie.

Catégories	2017	2018	2019	2020	2021
déficit reporté	500 000.00	500 000.00	500 000.00	500 000.00	500 000.00
dettes	1 010 000.00	900 000.00	900 000.00	915 000.00	870 000.00
dépenses d'équipement	1 500 000.00	1 600 000.00	1 600 000.00	1 600 000.00	1 700 000.00
Total dépenses	3 010 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00	3 015 000.00	3 070 000.00
dotations aux amortissements	350 000.00	350 000.00	350 000.00	350 000.00	350 000.00
FCTVA et TAM	75 000.00	85 000.00	105 000.00	105 000.00	105 000.00
subventions d'investissement	368 000.00	368 000.00	368 000.00	368 000.00	368 000.00
cessions	180 000.00	-	-	-	-
fond de roulement	2 037 000.00	2 197 000.00	2 177 000.00	2 192 000.00	2 247 000.00
emprunts	-	-	-	-	-
Total recettes	3 010 000.00	3 000 000.00	3 000 000.00	3 015 000.00	3 070 000.00

Au vue de ce plan pluriannuel d'investissement, la commune est en mesure de se désendetter de 4 600 000 euros.

Fin 2021, le stock de dette s'élève à 5 700 000 euros.

Vu, pour être annexé à la délibération n° 11 du 16 mars 2017



REÇU LE 10 AVR. 2017

